

**CADRE NORMATIF**

**1<sup>er</sup> avril 2017**

**Système d'information sur la clientèle et les services des CLSC**

**GUIDE DE SAISIE DU CADRE NORMATIF  
LIÉ AUX ACTIVITÉS DES  
Services intégrés de dépistage et de prévention (SIDEP)  
DES INFECTIONS TRANSMISSIBLES SEXUELLEMENT ET PAR LE SANG (ITSS)**

Février 2006

**Mise à jour avril 2017**

**Ministère de la Santé et des Services sociaux**

## TABLE DES MATIÈRES

DÉFINITIONS .....	1
PRÉAMBULE .....	4
TABLEAU SYNTHÈSE - APPLICATION DU CADRE NORMATIF DANS LES SIDEP.....	6
1. <b>ACTIVITÉ PONCTUELLE INDIVIDUELLE NORMALISÉE</b> .....	8
1.1 Test de dépistage ITSS avec un counseling prétest* (Dépistage ITSS anonyme) .....	8
1.2 Counseling prétest concernant les ITSS sans test de dépistage (anonyme) .....	10
1.3 Counseling post-test concernant les ITSS (anonyme) .....	11
2. <b>INTERVENTION INDIVIDUALISÉE</b> .....	13
2.1 Test de dépistage ITSS avec un counseling prétest.....	13
2.2 Counseling prétest concernant les ITSS sans test de dépistage .....	15
2.3 Counseling post-test concernant les ITSS.....	16
3. <b>ACTIVITÉ PONCTUELLE DE GROUPE NORMALISÉE</b> .....	18
3.1 Activité de prévention et de promotion de groupe lié aux ITSS.....	18

## ANNEXES

Annexe 1	Clientèles vulnérables aux ITSS visées par les SIDEP .....	21
Annexe 2	Autres codes susceptibles d'être utilisés dans le cadre des activités SIDEP .....	23

## TABLEAUX

Tableau 1	Codes à identifier dans le cadre des activités ponctuelles de SIDEP .....	27
Tableau 2	Codes à identifier dans le cadre des interventions de SIDEP .....	30

**Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.**

## DÉFINITIONS

### Dépistage nominatif d'ITSS

Dépistage d'ITSS pour lequel apparaissent des données nominatives (nom, numéro d'assurance-maladie du Québec, autres) sur le formulaire de demande d'analyse. Le résultat de cette analyse se retrouve au dossier de la personne<sup>1</sup>.

### Dépistage non nominatif d'ITSS

Dépistage d'ITSS pour lequel n'apparaît aucune donnée nominative sur le formulaire de demande d'analyse. Le professionnel de la santé inscrit un code déterminé par l'établissement sur le formulaire de demande d'analyse, code qui permettra au professionnel de savoir à qui se rattache le résultat. Ce code est connu uniquement du professionnel et de la personne pour laquelle une demande d'analyse est faite. Ce résultat non nominatif se retrouve au dossier de la personne pour qui la demande d'analyse a été faite<sup>2</sup>.

### Dépistage anonyme d'ITSS

Dépistage d'ITSS pour lequel une personne n'a pas à s'identifier. Un code aléatoire est inscrit sur le formulaire de demande d'analyse et sur la fiche de suivi à l'usage exclusif du professionnel de la santé. La personne, pour laquelle une demande d'analyse est faite par ce moyen et qui désire connaître le résultat de son analyse doit s'identifier par ce code connu d'elle seule. Ainsi, personne d'autre ne peut être associé au code indiqué sur le formulaire de demande d'analyse. Seul les SIDEPE peuvent offrir ce type de dépistage.

### Profil de l'intervention

Code identifiant la correspondance du service rendu à l'usager au moment de l'intervention en fonction des programmes-services du MSSS. Cette classification, jointe aux centres d'activités, est la base de l'identification des services à un programme, pour le volet CSSS.

### 591 Services intégrés de dépistage et de prévention des ITSS (SIDEPE) (programme Santé publique)

Activités réalisées auprès d'un individu lors d'une rencontre pour le counseling, le dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), la vaccination, l'intervention préventive auprès des partenaires d'une personne atteinte d'ITSS et en l'absence d'ordonnance collective ou d'autorisation de prescrire, l'orientation de la personne, pour un suivi, vers les ressources appropriées à ses conditions, selon les ententes et les modalités en vigueur. Ces services sont destinés prioritairement à la clientèle vulnérable et à risque — hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH), personnes qui utilisent les substances psychoactives dont celles faisant usage de drogues par injection (UDI), jeunes en difficulté, femmes en difficulté, personnes détenues en milieu carcéral, autochtones, personnes originaires de régions où les ITSS sont endémiques, travailleurs et travailleuses du sexe<sup>3</sup> — rejointe là où elle se trouve. (Se référer à l'annexe 1 pour la définition des clientèles vulnérables). **Excluant : Tous les autres types de clientèle.**<sup>4</sup>

---

1 Disponible dans Dossier Santé Québec (DSQ)

2 Non disponible dans DSQ

3. MSSS (2016). Cadre de référence. Optimisation des services de dépistage et de prévention des ITSS, p. 3

4 Des démarches sont actuellement en cours avec la Direction des affaires juridiques pour la caractérisation des clientèles vulnérables dans I-CLSC.

**Pour tous les autres types de clientèle, les profils d'interventions définis ci-dessous seront utilisés**

**590 Autres services de santé publique (programme Santé publique)**

Services en matière de prévention, promotion et protection, individuel ou de groupe servant à améliorer la santé et le bien-être général de la population en lien avec le Programme national de santé publique. Incluant : l'activité de prévention promotion en groupe, les services dentaires préventifs, les saines habitudes de vie, la prévention des maladies, l'organisation communautaire, l'immunisation, les centres d'abandon du tabagisme et la clientèle à risque d'ITSS non ciblée par les SIDEP (par exemple la clientèle des cliniques jeunesse<sup>5</sup> qui n'a pas le profil 591).

**191 Autres services de santé physique court terme (programme Services généraux)**

Services de santé physique de courte durée offerts à l'ensemble de la population afin de traiter des problèmes aigus et réversibles s'adressant aussi à des personnes ayant des incapacités temporaires. Ils couvrent les soins, les traitements et les activités de laboratoire (dépistage des ITSS, évaluation et référence des personnes ayant des symptômes compatibles avec une ITSS). Incluant : le counseling des ITSS (pré et post), l'information et l'enseignement de base donné dans la période suivant l'annonce du diagnostic des maladies chroniques suivantes : asthme, MPOC, MCAS, diabète et cancer (par exemple, la clientèle des Services courants).

**Les centres d'activités**

Code indiquant à quel centre ou sous-centre d'activités le service rendu se rattache selon les *Normes et pratiques de gestion du Manuel de gestion financière* (via l'intervention). Cette catégorisation est obligatoire pour chaque intervention. Le sous-programme utilisé doit être rattaché à l'un des centres ou sous-centres d'activités identifiés à la mission des CLSC des CSSS.

**Centre d'activité 4133**

Ce sous-centre regroupe les activités de prévention des infections par le VIH/sida, le VHC et les infections transmissibles sexuellement. Ces activités se font auprès de jeunes (18 ans et plus), des clientèles appartenant aux groupes à risque et des clientèles vulnérables socialement (peu importe leur âge). Ces activités incluent entre autres :

- Activités de prévention des ITSS (ex. accès aux condoms, prévention du passage à l'injection et éducation)
- Service intégrés de dépistage et de prévention des ITSS (SIDEP)

---

5 Des démarches sont actuellement en cours pour déterminer la meilleure place pour les cliniques jeunesse.

## Précisions sur d'autres centres d'activité du cadre normatif général

### Centre d'activité 4110 Développement, adaptation et intégration sociale

Ce centre regroupe, entre autres, les activités d'information et de prévention des ITSS en milieux scolaires primaire et secondaire incluant celles effectuées dans le cadre de l'approche École en santé. Ce centre inclut le sous-groupe suivant :

### Centre d'activité 4114

Pour les jeunes de 6-17 ans et leur famille, excluant les jeunes en difficulté (faisant partie des groupes vulnérables pour le centre d'activité 4133)

### Centre d'activités 4131 Maladies infectieuses à déclaration obligatoire, les signalements et les éclosions

Ce sous-centre (du centre d'activités 4130 Maladies infectieuses), regroupe les activités d'enquêtes épidémiologiques et d'interventions réalisées dans le cadre des mandats formellement reçus de la direction de santé publique afin d'appuyer l'investigation des cas primaires, la prévention des cas secondaires et le contrôle des éclosions, dont la contribution aux enquêtes épidémiologiques. L'infirmière SIDEPE peut être mandatée par la santé publique de son territoire pour collaborer aux enquêtes épidémiologiques, ce qui peut représenter une partie de ses tâches. Pour le moment, l'infirmière SIDEPE qui, lors de ses interventions, mène aussi une enquête épidémiologique inscrira seulement le centre d'activités 4133.

### Centre d'activité 6307 Services de santé courants

Ce sous-centre regroupe les activités d'assistance médicale et de soins requis par les usagers en services de santé courants. Ces activités incluent : triage, orientation des personnes sans médecin de famille, assistance au médecin, administration de différents médicaments, clinique ITSS, tous autres soins infirmiers, notation aux dossiers, renvois à d'autres services internes et externes, relance et suivi.

## Mise en garde

Le module immunisation du Système d'information pour la protection en maladies infectieuses (SI-PMI) est déployé dans tous les établissements, la modification suivante a été effectuée au pilotage d'I-CLSC :

Sont rendus inactifs les codes suivants :

Sous-centre d'activités 4132

- Raison 3800 Vaccination et immunisation préventives
- Raison 3802 Vaccination contre l'hépatite A et/ou B
- Raison 3803 Vaccination contre l'hépatite A et/ou B et autres
- Acte 6800 Actions d'immunisation

La vaccination doit être inscrite dans le Système d'information pour la protection en maladies infectieuses (SI-PMI).

## PRÉAMBULE

Le Cadre normatif est un document de référence supportant la saisie d'une information normalisée et servant à alimenter les banques de données locales et la banque de données commune. À cet effet, on y précise la nature de leur codification, les procédures de validation et de transmission de données recueillies.

Ainsi, le cadre normatif prévoit l'utilisation d'une codification standard à deux niveaux. La codification de premier niveau est celle dite standard et préétablie et celle-ci n'est pas modifiable par les établissements. Par ailleurs, précisons qu'il existe pour chacun des codes de premier niveau, une nomenclature de deuxième niveau adaptable par les services des Centres de santé et de services sociaux (CISSS) selon leurs besoins en autant que par leur définition, ces nouveaux éléments soient complémentaires à la nomenclature de premier niveau.

En résumé, le cadre normatif I-CLSC vise à favoriser chez l'ensemble des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, une compréhension commune et une collecte uniforme de l'information.

Comme ce système évolue, il est important de réviser périodiquement le cadre normatif afin de l'adapter aux réalités vécues par le milieu. C'est dans ce contexte, que nous souhaitons préciser les règles d'application retenues dans cette version révisée du guide de saisie du cadre normatif pour la saisie des données de premier niveau en regard des activités et des interventions liées aux services intégrés de dépistage et de prévention (SIDEP) des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS).

### **Présentation des orientations ministérielles en regard des Services intégrés de dépistage et de prévention (SIDEP) des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS)**

Conscient des efforts à déployer en ce qui concerne la prévention, le dépistage et le maintien de comportement sécuritaire auprès des groupes vulnérables, le ministère de la Santé et des Services sociaux (Ministère), dans son *Programme national de santé publique, 2015-2025*, retient comme l'une des activités de prévention des ITSS les services intégrés de dépistage et de prévention des ITSS auprès des groupes visés incluant l'information et le counseling, la vaccination, l'accès à du matériel de prévention, le traitement et l'intervention préventive auprès des personnes atteintes et auprès de leurs partenaires sexuels.

Dès 2001, le Ministère publie *Le dépistage anonyme du VIH : vers des services intégrés de dépistage du VIH, des MTS et des hépatites virales — Orientations*. Ce document propose un réaménagement et une réorientation des services de dépistage anonyme du VIH favorisant l'intégration du dépistage du VIH (virus de l'immunodéficience humaine) et des autres ITSS telles l'hépatite B (VHB), l'hépatite C (VHC), la gonorrhée, la chlamydia et la syphilis. Il privilégie également l'adaptation des services offerts afin de mieux répondre aux besoins des clientèles vulnérables.

Les orientations définies dans ce document demandent aux SIDEP :

- de maintenir l'accessibilité au test de dépistage anonyme du VIH,
- de joindre les populations vulnérables ou à risque là où elles se trouvent,
- d'offrir les différents types de tests de dépistage du VIH, des autres ITS et des hépatites virales, de proposer la vaccination contre les hépatites A et B et le VPH, lorsque requise et d'orienter la clientèle pour suivi,
- d'assurer un soutien à l'adoption et au maintien de comportements sécuritaires,
- d'offrir un soutien à l'intervention préventive auprès des partenaires,
- d'être en lien étroit avec les services des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS)

- d'être partie intégrante de l'éventail des services du réseau et de maintenir un lien avec les organismes communautaires.

De tels services doivent être accessibles et adaptés aux besoins des clientèles vulnérables, c'est pourquoi le Ministère laisse la liberté à chaque CISSS de créer sa structure organisationnelle d'offre de services.<sup>6</sup>

En 2016, le MSSS a publié le Cadre de référence pour l'optimisation des SIDEPS afin d'analyser les enjeux de ces services et proposer des pistes de solution. Ces pistes d'optimisation, tenant compte de la réorganisation du réseau ainsi que du nouveau Programme national de santé publique 2015-2025, se basent sur les trois finalités des systèmes de santé décrits dans les travaux de Roy, Livak et Paccaud : l'amélioration de la santé de la population, l'amélioration de l'expérience de soins et l'optimisation de l'utilisation des ressources.

En terminant, mentionnons à titre d'information générale, que la cueillette des données permettra de cumuler les informations suivantes des SIDEPS :

**Activité ponctuelle individuelle normalisée :**

Dépistage ITSS : Anonyme

- Activités de counseling prétest
- Activités de counseling post-test (à la suite d'un dépistage anonyme) sans ou avec IPPAP

**Intervention individualisée :**

Dépistage ITSS : Nominatif et non nominatif

- Interventions de counseling prétest
- Interventions de counseling post-test sans ou avec IPPAP

**Activité ponctuelle de groupe normalisée**

Activité de prévention et de promotion de groupe liée aux ITSS

---

<sup>6</sup> Note : Pour les interventions en matière de dépistage des ITSS, se référer au Guide québécois de dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang, MSSS (mise à jour 2016).

## TABLEAU SYNTHÈSE - APPLICATION DU CADRE NORMATIF DANS LES SIDEP

Section cadre normatif	Activités correspondantes SIDEP	Définition/Particularité
Activité ponctuelle individuelle normalisée ou intervention individuelle	Test de dépistage ITSS avec counseling prétest	Action visant à détecter par prélèvement une ITSS chez une personne vulnérable et à risque. Le counseling prétest est inclus dans l'activité de dépistage.
	Counseling prétest concernant les ITSS sans test de dépistage	Activité consistant à déceler les facteurs de risque d'acquisition d'une ITSS, à permettre à la personne de fournir un consentement libre et éclairé à l'activité de dépistage éventuellement et à assister la personne dans sa prise de décision quant à l'adoption et au maintien de comportement plus sécuritaire. Dans ce cas, il n'y a pas de test de dépistage.
	Counseling post-test concernant les ITSS sans IPPAP ( <b>le résultat du test est négatif</b> )	Activité consistant à communiquer le résultat des analyses de dépistage des ITSS en cause, à promouvoir l'adoption ou le maintien de comportement sécuritaire et à faire, au besoin, une référence pour suivi auprès de professionnels de la santé à l'intérieur ou à l'extérieur du CISSS, d'organismes et d'établissements qualifiés. Cette activité <b>n'inclut pas l'IPPAP</b> .
	Counseling post-test concernant les ITS avec IPPAP ( <b>le résultat du test est positif</b> )	Activité consistant à communiquer le résultat des analyses de dépistage des ITSS en cause, à promouvoir l'adoption ou le maintien de comportement sécuritaire, le cas échéant remettre une prescription à la personne infectée (prescription infirmière/ordonnance collective) et à faire une référence pour suivi auprès de professionnels de la santé à l'intérieur ou à l'extérieur du CISSS, d'organismes et d'établissements qualifiés. Cette activité <b>avec IPPAP</b> regroupe l'ensemble des activités préventives auprès d'une personne atteinte d'ITSS et vise la recherche des partenaires sexuels de cette personne, selon les modalités régionales établies.
Activité ponctuelle de groupe normalisée	Activité de prévention et de promotion de groupe liée aux ITSS	<p>Activité de prévention et de promotion réalisée auprès d'un groupe de personnes considérées comme vulnérables ou à risque d'une ITSS. Le <b>mode de l'activité 5</b> réfère à un groupe d'activité d'éducation systématique (par exemple conférence, atelier) et le <b>mode 6</b> réfère à un groupe d'activité de masse (par exemple, kiosque, émission de radio).</p> <p>Le dépistage s'adresse à un individu à la fois et <b>doit être codée selon une intervention individualisée</b> seulement (pas de groupe, ni de masse).</p>

## Recommandations particulières concernant la saisie des statistiques

- Si un dossier est déjà créé, afin de préserver l'anonymat des individus qui en font la demande, il est important de ne pas inscrire de numéro de dossier à la saisie des activités ponctuelles normalisées réalisées par des SIDEPS.
- Dans le cadre d'un dépistage anonyme du VIH, le résultat n'apparaît pas au dossier. Dès qu'un test est anonyme, tous les autres tests seront également anonymes. Ne pas mentionner dans le dossier qu'on a fait un test anonyme.
- L'offre de services générée par la recherche de partenaires ne fera l'objet d'aucune saisie de statistiques dans I-CLSC. L'offre de services n'est pas consignée, c'est plutôt le service rendu qui est consigné.

Pour les services de dépistage, ou de counseling offerts à la clientèle vulnérable et à risque le profil d'intervention à inscrire sera le profil 591 SIDEPS.

Pour les services de dépistage et de counseling pour tous les autres types de clientèle le profil à inscrire sera :

- soit 590 Autres services de santé publique pour les intervenants dont le sous-programme est lié au sous-centre d'activité 4133 – Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang;
  - ou encore 191 Autres services de santé physique court terme pour les intervenants dont le sous-programme est relié au sous-centre d'activité 6307, Services de santé courants.
- Le présent guide précise les activités et interventions de l'offre de services 4133 Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang.

## 1. ACTIVITÉ PONCTUELLE INDIVIDUELLE NORMALISÉE

### 1.1 Test de dépistage ITSS avec un counseling prétest<sup>7\*</sup> (Dépistage ITSS anonyme)

---

1- Centre d'activités :	4133	Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang
2- Type d'activité ponctuelle :	1	Activité ponctuelle individualisée
3- Raison 1 de l'activité ponctuelle :	5500	Prévention et éducation
4- Acte 1, 2 ou 3 normalisé :	6632	<b>Prélèvements pour test de dépistage VIH, excluant prélèvement pour test de dépistage rapide (6635)<sup>8</sup></b>
	6633	<b>Prélèvements pour test de dépistage Hépatite C</b>
	6634	<b>Prélèvement(s) pour dépistage d'ITSS autres que VIH et Hépatite C</b>
	6635	<b>Prélèvements pour test de dépistage rapide VIH</b>
5- Suivi :	100	Aucun suivi sans référence formelle
	200	Aucun suivi avec référence formelle interne
	300	Aucun suivi avec référence formelle externe
	400	Suivi sans référence formelle
	500	Suivi avec référence formelle interne
	600	Suivi avec référence formelle externe
6- Profil de l'activité ponctuelle :	591	<b>SIDEP</b>
7- Mode de l'activité ponctuelle :	1	Rencontre
8- Lieu de l'activité ponctuelle :	145	École en santé Privé
	150	À l'école
	155	École en santé Publique
	301	Au CISSS
	470	En centre de détention
	500	Dans les locaux d'un organisme communautaire ou d'un groupe du milieu
	600	Autre établissement du réseau de la santé et des services sociaux
	900	Autres lieux

---

7 Les activités ponctuelles normalisées de dépistage ITSS incluent le counseling prétest.

8 Lors d'une même visite, si le test de dépistage rapide, acte 6635, est associé à un résultat réactif ou indéterminé, un test de dépistage standard, acte 6632, est recommandé pour déterminer la présence d'une infection par le VIH. Toutefois, seulement un total de trois actes est permis.

<b>9- Langue de l'activité ponctuelle :</b>	<b>100</b>	Français
	<b>200</b>	Anglais
	<b>900</b>	Autres

## ACTIVITÉ PONCTUELLE INDIVIDUELLE NORMALISÉE

### 1.2 Counseling prétest concernant les ITSS sans test de dépistage (anonyme)

---

<b>1- Centre d'activités :</b>	<b>4133</b>	Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang
<b>2- Type d'activité ponctuelle :</b>	<b>1</b>	Activité ponctuelle individualisée
<b>3- Raison 1 de l'activité ponctuelle :</b>	<b>5500</b>	Prévention et éducation
<b>4- Acte 1 normalisé :</b>	<b>7121</b>	Counseling prétest concernant les ITSS
<b>5-Suivi :</b>	<b>100</b>	Aucun suivi sans référence formelle
	<b>200</b>	Aucun suivi avec référence formelle interne
	<b>300</b>	Aucun suivi avec référence formelle externe
	<b>400</b>	Suivi sans référence formelle
	<b>500</b>	Suivi avec référence formelle interne
	<b>600</b>	Suivi avec référence formelle externe
<b>6- Profil de l'activité ponctuelle :</b>	<b>591</b>	<b>SIDEP</b>
<b>7- Mode de l'activité ponctuelle :</b>	<b>1</b>	Rencontre
<b>8- Lieu de l'activité ponctuelle :</b>	<b>145</b>	École en santé Privé
	<b>150</b>	À l'école
	<b>155</b>	École en santé Publique
	<b>301</b>	Au CISSS
	<b>470</b>	En centre de détention
	<b>500</b>	Dans les locaux d'un organisme communautaire ou d'un groupe du milieu
	<b>600</b>	Autre établissement du réseau de la santé et des services sociaux
	<b>900</b>	Autres lieux
<b>9- Langue de l'activité ponctuelle :</b>	<b>100</b>	Français
	<b>200</b>	Anglais
	<b>900</b>	Autres

## ACTIVITÉ PONCTUELLE INDIVIDUELLE NORMALISÉE

### 1.3 Counseling post-test concernant les ITSS (anonyme)

---

<b>1- Centre d'activités :</b>	<b>4133</b>	Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang
<b>2- Type d'activité ponctuelle :</b>	<b>1</b>	Activité ponctuelle individualisée
<b>3- Raison 1 de l'activité ponctuelle :</b>	<b>5500</b>	Prévention et éducation
<b>Raison 2 ou 3 de l'activité ponctuelle :</b> <i>à compléter seulement si les résultats du dépistage sont positifs et selon l'ordre proposé.</i>	<b>2401</b>	Séropositivité au VIH
	<b>1013</b>	Hépatite C
	<b>1100</b>	Infections transmissibles sexuellement et syndromes cliniques associés
	<b>1009</b>	Hépatite B
<b>4- Acte 1 normalisé :</b>	<b>7123</b>	<b>Counseling post-test concernant les ITSS sans IPPAP<sup>9</sup></b> (Le résultat du test est négatif)
	<b>7124</b>	<b>Counseling post-test concernant les ITSS avec IPPAP avec approche négociée<sup>10</sup></b> (Le résultat du test est positif)
	<b>7125</b>	<b>Counseling post-test concernant les ITSS avec IPPAP avec approche passive<sup>11</sup></b> (Le résultat du test est positif)
<b>5- Suivi :</b> <i>Un suivi est recommandé pour tous les résultats positifs (codes 400, 500 ou 600)</i>	<b>100</b>	Aucun suivi sans référence formelle
	<b>200</b>	Aucun suivi avec référence formelle interne
	<b>300</b>	Aucun suivi avec référence formelle externe
	<b>400</b>	Suivi sans référence formelle
	<b>500</b>	Suivi avec référence formelle interne
	<b>600</b>	Suivi avec référence formelle externe
<b>6- Profil de l'activité ponctuelle :</b>	<b>591</b>	<b>SIDEP</b>
<b>7- Mode de l'activité ponctuelle :</b>	<b>1</b>	Rencontre

---

9 IPPAP (Intervention préventive auprès des personnes atteintes d'une ITS et auprès de leurs partenaires): Regroupe l'ensemble des activités préventives auprès de la personne atteinte d'une ITSS-MADO et vise la recherche de ses partenaires sexuels, selon les modalités régionales établies.

10 Approche négociée : Après entente entre le cas-index et le professionnel de la santé, chacun des partenaires est joint soit par le cas-index, soit par le professionnel. Cette approche exige un mécanisme de suivi et est recommandé pour tous les cas prioritaires selon les modalités régionales établies.

11 Approche passive : Le cas-index, encouragé et soutenu par un professionnel de la santé, informe lui-même chacun de ses partenaires de la possibilité qu'il soit infecté et de la nécessité qu'il soit traité et examiné. Cette approche n'exige aucun suivi systématique et est recommandé pour les cas non prioritaires.

<b>8- Lieu de l'activité ponctuelle :</b>	<b>145</b>	École en santé Privé
	<b>150</b>	À l'école
	<b>155</b>	École en santé Publique
	<b>301</b>	Au CISSS
	<b>470</b>	En centre de détention
	<b>500</b>	Dans les locaux d'un organisme communautaire ou d'un groupe du milieu
	<b>600</b>	Autre établissement du réseau de la santé et des services sociaux
<b>9- Langue de l'activité ponctuelle :</b>	<b>900</b>	Autres lieux
	<b>100</b>	Français
	<b>200</b>	Anglais
	<b>900</b>	Autres

## 2. INTERVENTION INDIVIDUALISÉE

### 2.1 Test de dépistage ITSS avec un counseling prétest<sup>12</sup>

(Dépistage ITSS nominatif ou non nominatif)

---

1- Centre d'activités :	4133	Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang
2- Type d'intervention:	1	Intervention individualisée
3- Raison 1 de l'intervention :	3701	<b>Demande d'examen (Dépistage nominatif d'ITSS)</b>
	3702	<b>Demande d'examen (Dépistage non nominatif d'ITSS)</b>
4- Acte 1, 2 ou 3 normalisé :	6632	<b>Prélèvements pour test de dépistage VIH, excluant prélèvement pour test de dépistage rapide (6635)<sup>13</sup></b>
	6633	<b>Prélèvements pour test de dépistage Hépatite C</b>
	6634	<b>Prélèvement(s) pour dépistage d'ITSS autres que VIH et Hépatite C</b>
	6635	<b>Prélèvements pour test de dépistage rapide VIH</b>
5-Suivi :	100	Aucun suivi sans référence formelle
	200	Aucun suivi avec référence formelle interne
	300	Aucun suivi avec référence formelle externe
	400	Suivi sans référence formelle
	500	Suivi avec référence formelle interne
	600	Suivi avec référence formelle externe
6- Profil de l'intervention :	591	<b>SIDEP</b>
	590	Autres services de santé publique
7- Mode de l'intervention :	1	Rencontre

---

<sup>12</sup> Les interventions individualisées de dépistage ITSS incluent le counseling prétest.

<sup>13</sup> Lors d'une même visite, si le test de dépistage rapide, acte 6635, est associé à un résultat réactif ou indéterminé, un test de dépistage standard, acte 6632, est recommandé pour déterminer la présence d'une infection par le VIH. Toutefois, seulement un total de trois actes est permis.

<b>8- Lieu de l'intervention :</b>	<b>145</b>	École en santé Privé	
	<b>150</b>	À l'école	
	<b>155</b>	École en santé Publique	
	<b>301</b>	Au CISSS	
	<b>470</b>	En centre de détention	
	<b>500</b>	Dans les locaux d'un organisme communautaire ou d'un groupe du milieu	
	<b>600</b>	Autre établissement du réseau de la santé et des services sociaux	
	<b>900</b>	Autres lieux	
	<b>9- Langue de l'intervention :</b>	<b>100</b>	Français
		<b>200</b>	Anglais
<b>900</b>		Autres	

## INTERVENTION INDIVIDUALISÉE

### 2.2 Counseling prétest concernant les ITSS sans test de dépistage

#### (Dépistage ITSS nominatif ou non nominatif)

---

<b>1- Centre d'activités :</b>	<b>4133</b>	Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang
<b>2- Type d'intervention :</b>	<b>1</b>	intervention individualisée
<b>3- Raison 1 de l'intervention :</b>	<b>3700</b>	<b>Demande d'examen</b>
<b>4- Acte 1 :</b>	<b>7121</b>	Counseling prétest concernant les ITSS
<b>5-Suivi :</b>	<b>100</b>	Aucun suivi sans référence formelle
	<b>200</b>	Aucun suivi avec référence formelle interne
	<b>300</b>	Aucun suivi avec référence formelle externe
	<b>400</b>	Suivi sans référence formelle
	<b>500</b>	Suivi avec référence formelle interne
	<b>600</b>	Suivi avec référence formelle externe
<b>6- Profil de l'intervention :</b>	<b>591</b>	<b>SIDEP</b>
	<b>590</b>	Autres services de santé publique
<b>7- Mode de l'intervention :</b>	<b>1</b>	Rencontre
<b>8- Lieu de l'intervention :</b>	<b>145</b>	École en santé Privé
	<b>150</b>	À l'école
	<b>155</b>	École en santé Publique
	<b>301</b>	Au CISSS
	<b>470</b>	En centre de détention
	<b>500</b>	Dans les locaux d'un organisme communautaire ou d'un groupe du milieu
	<b>600</b>	Autre établissement du réseau de la santé et des services sociaux
	<b>900</b>	Autres lieux
<b>9- Langue de l'intervention :</b>	<b>100</b>	Français
	<b>200</b>	Anglais
	<b>900</b>	Autres

## INTERVENTION INDIVIDUALISÉE

### 2.3 Counseling post-test concernant les ITSS

#### (Dépistage ITSS nominatif ou non nominatif)

---

<b>1- Centre d'activités :</b>	<b>4133</b>	Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang
<b>2- Type d'intervention :</b>	<b>1</b>	Intervention individualisée
<b>3- Raison 1 de l'intervention :</b>	<b>3700</b>	Demande d'examen
<b>Raison 2 ou 3 de l'intervention :</b> <i>à compléter seulement si les résultats du dépistage sont positifs et selon l'ordre proposé.</i>	<b>2401</b>	Séropositivité au VIH
	<b>1013</b>	Hépatite C
	<b>1100</b>	Infections transmissibles sexuellement et syndromes cliniques associés
	<b>1009</b>	Hépatite B
<b>4- Acte 1 normalisé :</b>	<b>7123</b>	<b>Counseling post-test concernant les ITSS sans IPPAP</b> <sup>14</sup> (Le résultat du test est négatif)
	<b>7124</b>	<b>Counseling post-test concernant les ITSS avec IPPAP avec approche négociée</b> <sup>15</sup> (Le résultat du test est positif)
	<b>7125</b>	<b>Counseling post-test concernant les ITSS avec IPPAP avec approche passive</b> <sup>16</sup> (Le résultat du test est positif)
<b>5- Suivi :</b> <i>Un suivi est recommandé pour tous les résultats positifs (codes 400, 500 ou 600)</i>	<b>100</b>	Aucun suivi sans référence formelle
	<b>200</b>	Aucun suivi avec référence formelle interne
	<b>300</b>	Aucun suivi avec référence formelle externe
	<b>400</b>	Suivi sans référence formelle
	<b>500</b>	Suivi avec référence formelle interne
	<b>600</b>	Suivi avec référence formelle externe
<b>6- Profil de l'intervention :</b>	<b>591</b>	SIDEP
	<b>590</b>	<b>Autres services de santé publique</b>
<b>7- Mode de l'intervention :</b>	<b>1</b>	Rencontre

---

14 IPPAP (Intervention préventive auprès des personnes atteintes d'une ITS et auprès de leurs partenaires) : Regroupe l'ensemble des activités préventives auprès de la personne atteinte d'une ITSS-MADO et vise la recherche de ses partenaires sexuels, selon les modalités régionales établies.

15 Approche négociée : Après entente entre le cas-index et le professionnel de la santé, chacun des partenaires est joint soit par le cas-index, soit par le professionnel. Cette approche exige un mécanisme de suivi et est recommandé pour tous les cas prioritaires selon les modalités régionales établies.

16 Approche passive : Le cas-index, encouragé et soutenu par un professionnel de la santé, informe lui-même chacun de ses partenaires de la possibilité qu'il soit infecté et de la nécessité qu'il soit traité et examiné. Cette approche n'exige aucun suivi systématique et est recommandé pour les cas non prioritaires.

<b>8- Lieu de l'intervention :</b>	<b>145</b>	École en santé Privé
	<b>150</b>	À l'école
	<b>155</b>	École en santé Publique
	<b>301</b>	Au CISSS
	<b>470</b>	En centre de détention
	<b>500</b>	Dans les locaux d'un organisme communautaire ou d'un groupe du milieu
	<b>600</b>	Autre établissement du réseau de la santé et des services sociaux
<b>9- Langue de l'intervention :</b>	<b>900</b>	Autres lieux
	<b>100</b>	Français
	<b>200</b>	Anglais
	<b>900</b>	Autres

### 3. **ACTIVITÉ PONCTUELLE DE GROUPE NORMALISÉE**

#### 3.1 **Activité de prévention et de promotion de groupe lié aux ITSS**

---

1- Centre d'activités :	4133	Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang
2- Type d'activité ponctuelle :	4	Activité ponctuelle de groupe
3- Raison 1 de l'activité ponctuelle :	5500	Prévention et éducation
4- Acte 1 normalisé :	7120	Actions éducatives et préventives concernant les ITSS et le VIH/sida
5-Suivi :	100	Aucun suivi sans référence formelle
6- Profil de l'activité ponctuelle :	591	SIDEP
7- Mode de l'activité ponctuelle :	5	Groupe d'activité d'éducation systématique (par exemple : conférence, atelier)
	6	Groupe d'activité de masse (par exemple : kiosque, émission de radio)
8- Lieu de l'activité ponctuelle :	145	École en santé Privé
	150	À l'école
	155	École en santé Publique
	301	Au CISSS
	470	En centre de détention
	500	Dans les locaux d'un organisme communautaire ou d'un groupe du milieu
	600	Autre établissement du réseau de la santé et des services sociaux
	900	Autres lieux
9- Langue de l'activité ponctuelle :	100	Français
	200	Anglais
	900	Autres
10- Nombre de participants :	001 à 999	<b>À compléter uniquement pour les activités d'éducation systématique</b>
11- Niveau de scolarité (si lieu = École ou École en santé)		<b>Se référer au cadre normatif.</b>

**Note :** Ne pas utiliser cette codification pour les activités scolaires traditionnelles. L'activité ponctuelle de groupe normalisée présentée dans cette page est pour les activités particulières effectuées par les SIDEPS. Pour le milieu scolaire régulier, utiliser plutôt le Centre d'activités 4114 (Développement, adaptation et intégration sociale – Jeune 6-17 ans et leur famille) avec par exemple, le Profil 590.



## **ANNEXES**



## Annexe 1 Clientèles vulnérables aux ITSS visées par les SIDEP

La Stratégie québécoise de lutte contre les ITSS<sup>17</sup> souligne que certaines personnes présentent un risque plus élevé de contracter une ITSS, en raison de comportements particuliers ou de milieux qu'elles fréquentent. Elle ajoute, que, au-delà des facteurs individuels, il existe une vulnérabilité aux ITSS qui comporte de multiples facettes psycho-individuelles et socio-structurelles, par exemple des situations de pauvreté, d'itinérance, de toxicomanie, de maladie mentale, de violence ou de discrimination.

Ces situations et aussi parfois un manque de connaissances peuvent entraîner de la vulnérabilité chez les populations suivantes<sup>18</sup> :

- **Les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH)**  
Ils sont parfois exposés à la discrimination et à l'homophobie. Ceux qui sont séropositifs peuvent souffrir d'isolement ou d'exclusion.
- **Les personnes faisant usage de drogues par injection (UDI)**  
Elles sont reconnues particulièrement vulnérables aux ITSS en raison du partage de matériel d'injection et d'inhalation et de leurs conditions de vie.
- **Les personnes qui utilisent les substances psychoactives autres que UDI**  
Le terme « substance psychoactive » désigne toute une gamme de substances, licites ou illicites, qui, une fois ingérées, ont un effet sur l'esprit, l'humeur ou d'autres processus mentaux et changent temporairement la manière dont une personne pense, se sent ou agit<sup>19</sup>. Leur consommation peut faire en sorte d'altérer le jugement permettant autrement de faire des choix plus éclairés au niveau de la protection sexuelle ou le passage à l'injection.

Les substances psychoactives<sup>20</sup> en lien avec les ITSS incluent notamment :

- alcool
- amphétamine, méthamphétamine et cristal meth
- cannabis
- champignons magiques et psilocybine
- cocaïne, crack et freebase
- ecstasy
- GHB (gamma-hydroxybutyrate)
- héroïne
- kétamine
- LSD
- médicaments psychoactifs
- mescaline
- PCP (phencyclidine)
- substances dopantes
- substances volatiles

---

17. *Stratégie québécoise de lutte contre l'infection par le VIH et le sida, l'infection par le VHC et les infections transmissibles sexuellement. Orientations 2003-2009*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec, 2004, p. 22.

18. MSSS (2016). Cadre de référence. Optimisation des services de dépistage et de prévention des ITSS, p. 3

19. *L'abus de substances psychoactives et la politique publique au Canada : III. Notions essentielles*, Chantal Collin, Division des affaires politiques et sociales, Bibliothèque du Parlement, avril 2006, p. 2.

20. *Drogues. Savoir plus. Risquer moins*, Centre québécois de lutte aux dépendances, 2006, p. 4-5

- **Les jeunes en difficulté**

En raison de leurs situations de vie, on peut les retrouver en tant que :

- jeunes en centre jeunesse
- jeunes de la rue
- travailleurs du sexe
- jeunes toxicomanes
- jeunes en cheminement particulier de formation.

Les élèves qui se retrouvent en cheminement particulier de formation<sup>21</sup> temporaire ou continue sont décrits par le ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir (MELS) comme suit: « jeunes en difficulté d'adaptation (trouble du comportement) ou d'apprentissage, ou jeunes handicapés avec déficience intellectuelle légère ou déficience sensorielle », au secondaire ou en formation professionnelle, secteur des adultes.

- **Les femmes en difficulté**

En plus des critères soulignés dans les autres groupes, elles sont plus vulnérables en raison de leur statut de femmes, dans un rapport de sexe et de pouvoir. Elles peuvent se retrouver dans les groupes suivants :

- les femmes victimes de violence ou d'agression sexuelle
- les nouvelles arrivantes en difficulté

- **Les personnes détenues en milieu carcéral**

Les caractéristiques de leur milieu de vie incluent des comportements en matière d'injection, de tatouage, de perçage et d'activités sexuelles qui les rendent très vulnérables.

- **Les Autochtones**

Ces populations peuvent vivre des situations difficiles et doivent parfois se déplacer vers les grandes villes où les facteurs de risque sont plus élevés.

- **Les personnes originaires de régions où les ITSS sont endémiques<sup>22</sup>**

Elles peuvent présenter un risque important de contracter ces infections dans leur pays d'origine, avoir des difficultés d'intégration et être isolées culturellement.

- **Les travailleurs et travailleuses du sexe**

Les travailleurs et travailleuses du sexe sont susceptibles d'avoir un nombre élevé de partenaires. Des conditions de vie et de travail difficiles peuvent influencer leur capacité à adopter des comportements sexuels sécuritaires.

---

21. *Classe ordinaire et cheminement particulier de formation temporaire. Analyse du cheminement scolaire des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à leur arrivée au secondaire*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, 2006, p. 8.

22 Pour la liste des pays endémiques fortement touchés par les ITS bactériennes, le VIH, le VHB et le VHC, voir Annexe 3, p. 153-154 du *Guide d'intervention des infections transmissibles sexuellement à déclaration obligatoire* <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-271-01W.pdf>

## **Annexe 2 Autres codes susceptibles d'être utilisés dans le cadre des activités SIDEP**

**Ces codes sont déjà présents dans le Cadre normatif général.**

### **1. Code de raison de l'intervention :**

2200 Maladies et troubles de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané

### **2. Codes d'acte de l'intervention :**

6400 Ordonnances et recommandations professionnels incluant : ordonnances médicales, de prélèvement et radiologiques

6402 Ordonnance de prélèvement, incluant : FSC, analyse et culture d'urine, APS, préalbumine, albumine, culture de plaie, etc.

6407 Prescriptions infirmières

6900 Actions reliées à la contraception ou à la reproduction

6950 Actions éducatives et préventives concernant l'usage de drogues

6960 Actions éducatives et préventives concernant l'usage d'alcool

6990 Actions éducatives et préventives concernant l'usage de médicaments



## TABLEAUX



**Tableau 1 Codes à identifier dans le cadre des activités ponctuelles de SIDEP**

ÉLÉMENTS DU CADRE NORMATIF	ACTIVITÉS PONCTUELLES			
	INDIVIDUELLES NORMALISÉES			DE GROUPE NORMALISÉ
Activités	Test de dépistage ITSS avec un counseling prétest	Counseling prétest concernant les ITSS sans test de dépistage	Counseling post-test concernant les ITSS	Activité de prévention et de promotion de groupe lié aux ITSS
Processus	Dépistage anonyme			
<b>Ouverture d'un dossier et note significative à inscrire au dossier</b>	Non N. B. : Si un dossier est déjà créé, afin de préserver l'anonymat des individus qui en font la demande, il est important de ne pas inscrire ce numéro de dossier à la saisie des activités ponctuelles normalisées des SIDEP.	Non N. B. : Si un dossier est déjà créé, afin de préserver l'anonymat des individus qui en font la demande, il est fortement suggéré de ne pas inscrire ce numéro de dossier à la saisie des activités ponctuelles normalisées des SIDEP.	Non N. B. : Si un dossier est déjà créé, afin de préserver l'anonymat des individus qui en font la demande, il est fortement suggéré de ne pas inscrire ce numéro de dossier à la saisie des activités ponctuelles normalisées des SIDEP.	Non
<b>Centre d'activités</b>	<b>4133</b> Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang	<b>4133</b> Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang.	<b>4133</b> Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang.	<b>4133</b> Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang.
<b>Date de l'activité ponctuelle</b>	AAAA – MM – JJ	AAAA – MM – JJ	AAAA – MM – JJ	AAAA – MM – JJ
<b>Type de l'activité ponctuelle</b>	<b>1</b> Activité ponctuelle individualisée.	<b>1</b> Activité ponctuelle individualisée.	<b>1</b> Activité ponctuelle individualisée.	<b>4</b> Activité ponctuelle de groupe.
<b>Raison de l'activité ponctuelle</b>	<b>5500</b> Prévention et éducation.	<b>5500</b> Prévention et éducation.	<b>5500</b> Prévention et éducation.	<b>5500</b> Prévention et éducation.
<b>Raison 2 ou 3 de l'activité ponctuelle</b>	N/A	N/A	<b>2401</b> Séropositivité au VIH. <b>1013</b> Hépatite C. <b>1100</b> Infections transmissibles sexuellement et syndromes cliniques associés. <b>1009</b> Hépatite B  N. B : Les raisons 2 ou 3 ne sont à compléter que lorsque les résultats du dépistage sont positifs. Lorsque plus d'un résultat s'avère positif, l'ordre dans lequel les données doivent être compilées est celui indiqué plus haut.	N/A

ÉLÉMENTS DU CADRE NORMATIF	ACTIVITÉS PONCTUELLES			
	INDIVIDUELLES NORMALISÉES			DE GROUPE NORMALISÉ
Activités	Test de dépistage ITSS avec un counseling prétest	Counseling prétest concernant les ITSS sans test de dépistage	Counseling post-test concernant les ITSS	Activité de prévention et de promotion de groupe lié aux ITSS
Processus	Dépistage anonyme			
<b>Acte 1 2 ou 3 normalisé</b>	<p>6632 Prélèvements pour test de dépistage VIH, excluant prélèvement pour test de dépistage rapide VIH (6635)</p> <p>6633 Prélèvements pour test de dépistage Hépatite C</p> <p>6634 Prélèvement(s) pour dépistage d'ITSS autres que VIH et Hépatite C</p> <p>6635 Prélèvement pour test de dépistage rapide VIH</p> <p>Note : Lors d'une même visite, si le test de dépistage rapide, acte 6635, est associé à un résultat réactif ou indéterminé, un test de dépistage standard, acte 6632, est recommandé pour déterminer la présence d'une infection par le VIH. Toutefois, seulement un total de trois actes est permis.</p>	<b>7121</b> Counseling prétest concernant les ITSS.	<p><b>7123</b> Counseling post-test concernant les ITSS sans IPPAP</p> <p>7124 Counseling post-test concernant les ITSS avec IPPAP avec approche négociée</p> <p>7125 Counseling post-test concernant les ITSS avec IPPAP avec approche passive</p>	<b>7120</b> Actions éducatives et préventives concernant les ITSS et le VIH/sida
<b>Suivi</b>	<p><b>400</b> Suivi sans référence formelle.</p> <p><b>500</b> Suivi avec référence formelle interne.</p> <p><b>600</b> Suivi avec référence formelle externe.</p>	<p><b>100</b> Aucun suivi sans référence formelle</p> <p><b>200</b> Aucun suivi avec référence formelle interne</p> <p><b>300</b> Aucun suivi avec référence formelle externe</p> <p><b>400</b> Suivi sans référence formelle.</p> <p><b>500</b> Suivi avec référence formelle interne.</p> <p><b>600</b> Suivi avec référence formelle externe.</p>	<p><b>100</b> Aucun suivi sans référence formelle</p> <p><b>200</b> Aucun suivi avec référence formelle interne</p> <p><b>300</b> Aucun suivi avec référence formelle externe</p> <p><b>400</b> Suivi sans référence formelle</p> <p><b>500</b> Suivi avec référence formelle interne</p> <p><b>600</b> Suivi avec référence formelle externe</p>	<b>100</b> Aucun suivi sans référence formelle.
<b>Profil de l'activité ponctuelle</b>	<b>591</b> SIDE P	<b>591</b> SIDE P	<b>591</b> SIDE P	<b>591</b> SIDE P.

ÉLÉMENTS DU CADRE NORMATIF	ACTIVITÉS PONCTUELLES			
	INDIVIDUELLES NORMALISÉES			DE GROUPE NORMALISÉ
Activités	Test de dépistage ITSS avec un counseling prétest	Counseling prétest concernant les ITSS sans test de dépistage	Counseling post-test concernant les ITSS	Activité de prévention et de promotion de groupe lié aux ITSS
	Processus	Dépistage anonyme		
Mode de l'activité ponctuelle	1 Rencontre.	1 Rencontre.	1 Rencontre.	5 Groupe d'activité d'éducation systématique. 6....Groupe d'activité de masse.
Lieu de l'activité	145 École en santé Privé 150 À l'école. 155 École en santé Publique 301 Au CISSS 470 En centre de détention. 500 Dans les locaux d'un organisme communautaire ou d'un groupe du milieu. 600 Autre établissement du réseau de la santé et des services sociaux. 900 Autres lieux.	145 École en santé Privé 150 À l'école. 155 École en santé Publique 301 Au CISSS 470 En centre de détention. 500 Dans les locaux d'un organisme communautaire ou d'un groupe du milieu. 600 Autre établissement du réseau de la santé et des services sociaux. 900 Autres lieux.	145 École en santé Privé 150 À l'école. 155 École en santé Publique 301 Au CISSS 470 En centre de détention. 500 Dans les locaux d'un organisme communautaire ou d'un groupe du milieu. 600 Autre établissement du réseau de la santé et des services sociaux. 900 Autres lieux.	145 École en santé Privé 150 À l'école. 155 École en santé Publique 301 Au CISSS 470 En centre de détention. 500 Dans les locaux d'un organisme communautaire ou d'un groupe du milieu. 600 Autre établissement du réseau de la santé et des services sociaux. 900 Autres lieux.
Langue de l'activité ponctuelle	100 Français. 200 Anglais. 900. Autres.	100 Français. 200 Anglais. 900. Autres.	100 Français. 200 Anglais. 900. Autres.	100 Français. 200 Anglais. 900 Autres.
Nombre de participants	N/A	N/A	N/A	001 à 999 À compléter uniquement pour les activités d'éducation systématique.
Niveau de scolarité (si lieu = 150 à l'école)	N/A	N/A	N/A	Se référer au cadre normatif.

**Tableau 2 Codes à identifier dans le cadre des interventions de SIDEP**

ÉLÉMENTS DU CADRE NORMATIF	INTERVENTIONS INDIVIDUALISÉES			
	Test de dépistage ITSS avec un counseling prétest		Counseling prétest concernant les ITSS sans test de dépistage	Counseling post-test concernant les ITSS
	Dépistage nominatif	Dépistage non nominatif		
Processus				
<b>Ouverture d'un dossier et note significative à inscrire au dossier</b>	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Centre d'activités</b>	<b>4133</b> Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang	<b>4133</b> Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang	<b>4133</b> Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang	<b>4133</b> Prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang
<b>Date de l'intervention</b>	AAAA – MM – JJ			
<b>Type de l'intervention</b>	<b>1</b> Intervention individualisée.	<b>1</b> Intervention individualisée.	<b>1</b> Intervention individualisée.	<b>1</b> Intervention individualisée.
<b>Raison 1 de l'intervention</b>	<b>3701</b> Demande d'examen (Dépistage nominatif d'ITSS).	<b>3702</b> Demande d'examen (Dépistage non nominatif d'ITSS).	<b>3700</b> Demande d'examen	<b>3700</b> Demande d'examen
<b>Raison 2 ou 3 de l'intervention</b>	N/A	N/A	N/A	<p><b>2401</b> Séropositivité au VIH.  <b>1013</b> Hépatite C.  <b>1100</b> Infections transmissibles sexuellement et syndromes cliniques associés.  <b>1009 Hépatite B</b></p> <p>N. B : Les raisons 2 ou 3 ne sont à compléter que lorsque les résultats du dépistage sont positifs. Lorsque plus d'un résultat s'avère positif, l'ordre dans lequel les données doivent être compilées est celui indiqué plus haut.</p>

ÉLÉMENTS DU CADRE NORMATIF	INTERVENTIONS INDIVIDUALISÉES			
Interventions Processus	Test de dépistage ITSS avec un counseling prétest		Counseling prétest concernant les ITSS sans test de dépistage	Counseling post-test concernant les ITSS
	Dépistage nominatif	Dépistage non nominatif		
Acte 1 de l'intervention	<b>6632</b> Prélèvements pour test de dépistage VIH, excluant prélèvement pour test de dépistage rapide VIH (6635)	<b>6632</b> Prélèvements pour test de dépistage VIH, excluant prélèvement pour test de dépistage rapide VIH (6635)	<b>7121</b> Counseling prétest concernant les ITSS.	<b>7123</b> Counseling post-test concernant les ITSS sans IPPAP <b>7124</b> Counseling post-test concernant les ITSS avec IPPAP avec approche négociée <b>7125</b> Counseling post-test concernant les ITSS avec IPPAP avec approche passive
Acte 2 ou 3 de l'intervention	<b>6633</b> Prélèvements pour test de dépistage Hépatite C  <b>6634</b> Prélèvement(s) pour dépistage d'ITSS autres que VIH et Hépatite C  <b>6635</b> Prélèvement pour test de dépistage rapide VIH  Note : Lors d'une même visite, si le test de dépistage rapide, acte 6635, est associé à un résultat réactif ou indéterminé, un test de dépistage standard, acte 6632, est recommandé pour déterminer la présence d'une infection par le VIH. Toutefois, seulement un total de trois actes est permis.	<b>6633</b> Prélèvements pour test de dépistage Hépatite C  <b>6634</b> Prélèvement(s) pour dépistage d'ITSS autres que VIH et Hépatite C <b>6635</b> Prélèvement pour test de dépistage rapide VIH  Note : Lors d'une même visite, si le test de dépistage rapide, acte 6635, est associé à un résultat réactif ou indéterminé, un test de dépistage standard, acte 6632, est recommandé pour déterminer la présence d'une infection par le VIH. Toutefois, seulement un total de trois actes est permis.	N/A	
Suivi	<b>400</b> Suivi sans référence formelle. <b>500</b> Suivi avec référence formelle interne. <b>600</b> Suivi avec référence formelle externe.	<b>400</b> Suivi sans référence formelle. <b>500</b> Suivi avec référence formelle interne. <b>600</b> Suivi avec référence formelle externe.	<b>100</b> Aucun suivi sans référence formelle. <b>200</b> Aucun suivi avec référence formelle interne. <b>300</b> Aucun suivi avec référence formelle interne. <b>400</b> Suivi sans référence formelle. <b>500</b> Suivi avec référence formelle interne. <b>600</b> Suivi avec référence formelle externe.	<b>100</b> Aucun suivi sans référence formelle. <b>200</b> Aucun suivi avec référence formelle interne. <b>300</b> Aucun suivi avec référence formelle interne. <b>400</b> Suivi sans référence formelle. <b>500</b> Suivi avec référence formelle interne. <b>600</b> Suivi avec référence formelle externe.

ÉLÉMENTS DU CADRE NORMATIF	INTERVENTIONS INDIVIDUALISÉES				
	Interventions Processus	Test de dépistage ITSS avec un counseling prétest		Counseling prétest concernant les ITSS sans test de dépistage	Counseling post-test concernant les ITSS
		Dépistage nominatif	Dépistage non nominatif		
<b>Profil de l'intervention</b>	<b>591</b> SIDEP. 590 Autres services de santé publique				
<b>Mode de l'intervention</b>	<b>1</b> Rencontre.	<b>1</b> Rencontre.	<b>1</b> Rencontre.	<b>1</b> Rencontre.	
<b>Lieu de l'intervention</b>	<b>145</b> École en santé Privé <b>150</b> À l'école. <b>155</b> École en santé Publique <b>301</b> Au CISSS <b>470</b> En centre de détention. <b>500</b> Dans les locaux d'un organisme communautaire ou d'un groupe du milieu. <b>600</b> Autre établissement du réseau de la santé et des services sociaux. <b>900</b> Autres lieux.	<b>145</b> École en santé Privé <b>150</b> À l'école. <b>155</b> École en santé Publique <b>301</b> Au CISSS <b>470</b> En centre de détention. <b>500</b> Dans les locaux d'un organisme communautaire ou d'un groupe du milieu. <b>600</b> Autre établissement du réseau de la santé et des services sociaux. <b>900</b> Autres lieux.	<b>145</b> École en santé Privé <b>150</b> À l'école. <b>155</b> École en santé Publique <b>301</b> Au CISSS <b>470</b> En centre de détention. <b>500</b> Dans les locaux d'un organisme communautaire ou d'un groupe du milieu. <b>600</b> Autre établissement du réseau de la santé et des services sociaux. <b>900</b> Autres lieux.	<b>145</b> École en santé Privé <b>150</b> À l'école. <b>155</b> École en santé Publique <b>301</b> Au CISSS <b>470</b> En centre de détention. <b>500</b> Dans les locaux d'un organisme communautaire ou d'un groupe du milieu. <b>600</b> Autre établissement du réseau de la santé et des services sociaux. <b>900</b> Autres lieux.	
<b>Langue de l'intervention</b>	<b>100</b> Français. <b>200</b> Anglais. <b>900.</b> Autres.				